



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique par visioconférence sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Etienne Bastelica

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Stéphane Sbraggia à Stéphane Vannucci, Caroline Corticchiato à Nicole Ottavy, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli à Annie Sichi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Vanina Angelini-Buresi à Jean-Michel Simon, Julia Tiberi à Jean-François Casalta

Etaient absents :

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 49 |
| Nombre de membres en exercice : | 49 |
| Nombre de membres présents : | 43 |
| Quorum : | 25 |

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200629-2020_139-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2020

Affichage : 07/07/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 29 juin 2020

Délibération N° 2020/139

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice
2019 - Budget Principal**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la Ville d'Ajaccio fait apparaître les soldes suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 94 289 034.00 €

RECETTES : 99 462 016.10 €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de 5 172 982.10 €.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 26 972 050.99 €

RECETTES : 27 137 484.28 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de 165 433.29 €.

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 5 338 415.39 €.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

| Tableau Etat II-2 Compte de Gestion | Résultat de clôture 2018 | Part affectée à l'investissement | Résultat de l'exercice 2019 | Résultat de clôture 2019 |
|--|-----------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Investissement | + 1 721 832.87 | | - 1 556 399.58 | + 165 433.29 |
| Fonctionnement | + 2 784 431.82 | 0.00 | + 2 388 500.28 | + 5 172 982.10 |
| Total | + 4 506 264.69 | 0.00 | + 832 150.70 | 5 338 415.39 |

| COMPTE ADMINISTRATIF 2019 | |
|--|-----------------------|
| INVESTISSEMENT | |
| SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT | - 1 556 399.58 |
| RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | +1 721 832.87 |
| RESULTAT DE CLOTURE | + 165 433.29 |
| RESTES A REALISER (DEPENSES) | - 9 329 206.96 |
| RESTES A REALISER (RECETTES) | + 7 940 674.05 |
| SOLDE DES RESTES A REALISER | - 1 388 532.91 |
| DEFICIT D'INVESTISSEMENT CONSTATE | - 1 223 099.62 |
| FONCTIONNEMENT | |
| RESULTAT DE L'EXERCICE | + 2 388 500.28 |
| RESULTAT ANTERIEUR REPORTE | + 2 784 431.82 |
| RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER | + 5 172 982.10 |

Le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 5 172 982.10 € et un besoin de financement en section d'investissement de 1 223 099.62 € après intégrations des reports.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations concernant les résultats constatés au Compte administratif 2019 :

| AFFECTATION DES RESULTATS CA 2019 | |
|---|-----------------------|
| 1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT | + 1 223 099.62 |
| 2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES | + 3 949 882.48 |
| 3) REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 EN RECETTES | + 165 433.29 |

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter les résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2019 ainsi que leur affectation.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juin 2020,

APPROUVE et ADOPTE

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2019 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

Les résultats constatés du Compte administratif 2019 sont **affectés de** la façon suivante :

↳ L'excédent de fonctionnement d'un montant de **5 172 982.10 €** est affecté de la façon suivante:

- **Au compte 1068** « Autres réserves » en section d'investissement : **1 223 099.62 €**.
- **Au compte 002** « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit la somme de : **3 949 882.48 €**.

↳ L'excédent d'investissement d'un montant de **165 433.29 €** est repris dans sa totalité :

- **Au compte 001** « excédent d'investissement reporté » soit : **165 433.29 €**.

RECONNAIT et PRECISE

La sincérité des restes à réaliser de la section investissement et qu'ils seront portés au Budget Primitif 2020.

VOTE

Par 40 voix pour et 9 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI